

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

---

**DECISION DU MAIRE N° 2022/008**

---

**MARCHE PUBLIC N°2019-T -0003 MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
RELATIVE A LA RESTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES  
PREVERT**

**macrolot N°07 : lot n°13 carrelages-faïences/14 sol souple/15  
peintures-revêtements muraux**

**MODIFICATION DU MARCHE PUBLIC  
2EME AVENANT - N°17**

**Le MAIRE de la Commune de TRILPORT**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-8 et 9,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2020 autorisant le Maire à prendre certaines décisions, point N° 4 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le marché n°2019T0003 - macrolot N°07 : lot n°13 carrelages-faïences/14 sol souple/15 peintures-revêtements muraux attribué au groupement conjoint DELCLOY (mandataire) 221 rue Foch ZI Vaux le Pénil – 77016 MELUN et SCRS (cotraitant) 8 route de la Férolles – 77170 BRIE COMTE ROBERT pour un montant initial de 160.596,15 € HT,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de conclure une modification du contrat correspondante à un deuxième avenant concernant le macrolot N°07 : lot n°13 carrelages-faïences/14 sol souple/15 peintures-revêtements muraux avenant n°17.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – De signer la modification du contrat, avenant n°17 avec le groupement conjoint DELCLOY (mandataire) 221 rue Foch ZI Vaux le Pénil – 77016 MELUN et SCRS (cotraitant) 8 route de la Férolles – 77170 BRIE COMTE ROBERT marché n°2019T0003 macrolot N°07 : lot n°13 carrelages-faïences/14 sol souple/15 peintures-revêtements muraux

**ARTICLE 2** – Un précédent avenant avait été conclu :  
Avenant n°7 : signé le 08/10/2020 notifié le 08/10/2020

- Modification de plan (additif) : ajout de surface de carrelage, faïence et peinture pour sanitaire PMR supplémentaires (demande DDT au PC),

- Traitement des supports après dépose des panneaux liège prévus conservés en bas.

**ARTICLE 3** – L'avenant objet de la présente décision porte sur :

- Moins-value sol souple dans la salle polyvalente,
- Ajout de peinture intumescente sur IPN salle polyvalente,
- Ajout de trappes à carreler sanitaire RDC,
- Ajout projet décoratif atelier ADM,
- Remplacement carrelage escalier sous verrière.

**ARTICLE 4** – Le montant initial du marché était de 160.596,15 € HT. Après la dernière modification intervenue par voie d'avenant le montant du marché était de 164.308,03 € HT.

Le montant de la moins-value objet de la présente modification est de 5.818,25 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de 170.126,28 € HT soit une plus-value de 5.9%. La répartition est la suivante :

- Mandataire : DELCLOY : 105.664,42 € HT,
- Co traitant : SCRS: 64.461,86 € HT.

**ARTICLE 5** - Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**ARTICLE 6** - Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : 07/01/2022

Publié le : 07/01/2022

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Trilport, le 06 janvier 2022

Jean-Michel MORER  
Maire de Trilport

